



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2026-025

Portant signature de la Convention avec l'Education Nationale relative à l'organisation d' «Orchestre à l'école » au sein de l'école primaire à Saint Philbert des Champs

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2026_029 du 09 avril 2026, déléguant une partie de ses attributions au Président,

Vu le projet de convention relative à l'organisation d'« Orchestre à l'école » au sein de l'école primaire à Saint Philbert des Champs pour les années scolaires 2026- 2027 et 2027-2028,

Considérant que le projet pédagogique proposé par l'Education Nationale pour l'apprentissage collectif d'un instrument de musique,

Considérant l'intérêt de ce projet pour les enfants du territoire de la Communauté de communes Terre d'Auge,

DECIDE

De signer la Convention avec l'Education Nationale relative à l'organisation d' «Orchestre à l'école » au sein de l'école primaire à Saint Philbert des Champs pour les années scolaires 2026- 2027 et 2027-2028

Fait à Pont l'Evêque, le 09 juillet 2026

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

...../...../.....

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes

REÇU EN PREFECTURE

le 21/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-241400878-20260720-CC_DEC_2026